

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Gérard Aschieri : « Derrière un titre peu accrocheur, l'avis et le rapport dont nous débattons traitent de questions centrales pour l'avenir de notre société.

En effet le développement du numérique et d'internet ont donné une dimension nouvelle à des pratiques de coproduction, de collaboration et de coopération qui en elles-mêmes ne sont pas une nouveauté. Ces pratiques et leur développement correspondent à l'aspiration largement partagée d'être associés, de prendre en main ce qui nous concerne et elles traduisent des valeurs, comme celle de partage, de plus en plus reconnues et importantes pour la société. Elles donnent un regain d'intérêt à la notion ancienne de communs.

Mais elles produisent aussi de la valeur et la façon dont cette valeur est répartie peut avoir des conséquences redoutables sur notre modèle social fondé sur des financements solidaires et redistributifs : au nom du partage, le lien social peut être menacé. Elles peuvent avoir également des conséquences, encore difficiles à mesurer mais sans doute considérables, sur l'emploi et les métiers mais aussi sur le travail et l'organisation de la production, notamment en effaçant la frontière entre producteurs et consommateurs, entre professionnels et particuliers. Et si pour ces derniers elles semblent leur donner une forme de liberté et des pouvoirs nouveaux, elles peuvent constituer en même temps de redoutables menaces : je pense bien sûr à la question de la maîtrise des données qui a fait l'objet d'un important avis du CESE ; je pense aussi au profilage des utilisateurs et au risque d'enfermement dans des choix préétablis par des algorithmes. Enfin, il ne faut pas oublier que le numérique a des conséquences qui ne sont pas neutres en matière environnementale.

L'avis que nous allons voter a le mérite de prendre en compte toutes ces dimensions et de chercher une voie entre un rejet stérile et l'illusion béate

devant une forme de déterminisme technologique. Il trace un cadre et des pistes pour préserver notre modèle social mais aussi protéger le consommateur, et l'emploi sans pour autant empêcher l'initiative et entraver les possibilités nouvelles offertes par le numérique. Il s'efforce de montrer que les politiques publiques ont un rôle à jouer en la matière.

Cette réflexion est sans doute à pousser encore : ainsi les préconisations sur la fiscalité par exemple ont besoin d'être précisées et débattues pour se traduire concrètement, ainsi la question de conséquences sur le contenu du travail ont besoin d'être traitées. Mais cet avis constitue, selon moi, une étape importante et positive. C'est pourquoi je le voterai.

Permettez-moi, à partir de là, de faire une remarque et une suggestion : notre assemblée a adopté plusieurs textes qui traitent du numérique et de ses conséquences sur la société et il va prochainement encore en adopter d'autres ; il serait dommage de laisser ces réflexions dispersées. Il me semble qu'il pourrait y avoir un intérêt à les rassembler, par exemple à l'occasion d'une initiative, débat ou colloque. Notre assemblée montrerait ainsi encore mieux sa capacité à réfléchir sur des questions d'avenir ».